Animation et capitalisation du réseau des Espaces Valléens à l'échelle du massif des Alpes (2018-2020)

ANCT – commissariat de massif des Alpes

Journée de réflexion et de partage d'expériences

Espaces Valléens 2020

Jeudi 8 octobre 2020 à Corps (38)

Financé par :

Animé par :

MOT DE BIENVENUE 3

TABLE RONDE - OUVERTURE OFFICIELLE 3

BILAN ET PERSPECTIVES POUR LA FUTURE PROGRAMMATION 9

// Le bilan – les résultats au 30 juin 2020 : Une vraie dynamique enclenchée, un processus d'évaluation conduit au fil du programme 9

// Le bilan qualitatif et réalisations 10

// Escapades Baroques, une réalisation inter-Espaces Valléens 12

PROJET DE SOMMAIRE DE LA FUTURE CONVENTION INTERRÉGIONALE DU MASSIF DES ALPES2021-2027 (CPIER) 14

POINT D'ACTUALITÉ SUR LE VOLET INTERRÉGIONAL FEDER MASSIF DES ALPES 2021-207 14

CONSTRUIRE LA FUTURE PROGRAMMATION 19

L'EFFET RÉSEAU : DES PRODUCTION AU SERVICE DU DISPOSITIF 23

LES ATELIERS THÉMATIQUES 25

// Thématique 1 : Changement climatique 25

// Thématique 2 : Accueillir en garantissant la qualité de vie et le respect de l'environnement 28

// Thématique 3 : Espaces Valléens et stratégie de développement local 31

CLOTURE DE LA RENCONTRE 35

L'EVALUATION DE LA RENCONTRE 35

LISTE DES PARTICIPANTS 37

Cette journée a permis de réunir plus de 100 personnes pour échanger autour du futur programme Espaces Valléens.

Nous remercions l'Espace Valléen de la Matheysine pour son accueil, l'ensemble des chefs de projet Espaces Valléens et des chargés de mission des régions Sud et AuRA pour la mobilisation autour de cette journée.

Nous remercions également les élus et directeurs de structures d'avoir pris ce temps important pour se joindre à nous, malgré les difficultés que nous vivons en cette période, et de s'être pleinement investis dans les échanges pour faire vivre le dispositif Espaces Valléens

***

Le comité de suivi : Marie-Claude Peisey-Delclos (ANCT-Commissariat de massif), Cécile Feyeux (Région AuRA), Sandrine Plagnol et Nils Ginestou (Région Sud), Catherine Balestra (Espace valléen PNR de Chartreuse) et Jean-Noël Baudin (Espace Valléen PNR Luberon-Lure)

L'équipe AMO : Gaëlle Le Bloa et Emmanuelle Pascual (Génope) & Pierre Alland et Aude Labbe (Alpa Conseil)

MOT DE BIENVENUE

Éric BALME, Président de la communauté de communes de la Matheysine

M. Balme a remercié les élus régionaux, Mme Eyméoud et M. Pannekoucke, ainsi que Mme la Préfète pour leur présence en Matheysine.

Il a remercié également les élus des territoires de s'être mobilisés, en cette période de crise sanitaire, ainsi que l'ensemble des participants venus nombreux jusqu'à Corps.

M. Balme a rappelé combien le programme des Espaces Valléens a été bénéfique pour la Matheysine en termes d'aménagement des sites touristiques et en termes de stratégie pour un territoire qui venait de se structurer en 2016. Il appelle de tous ses vœux à un renouvellement de ce programme pertinent pour continuer à accompagner les territoires en développement.

M. Fabien Mulyk, maire de Corps et conseiller départemental, a souligné que cette rencontre à Corps était un symbole car la commune est en limite des deux régions qui s'unissent avec l'État et l'Europe pour développer des outils financiers et stratégiques d'ampleur sur les Alpes.

Le mot de Bienvenue a été suivi d'une présentation du programme de la journée, du rappel des règles de bienséance et du protocole sanitaire en vigueur, afin d'assurer le bon déroulement de cette rencontre.

Un exemplaire de la plaquette Espaces Valléens « Bilan et perspectives – Programmation 2021-2020 » a été remis à chaque participant, document auquel il a été fait référence tout au long de la journée.

TABLE RONDE - OUVERTURE OFFICIELLE

/ **Martine CLAVEL** – Préfète des Hautes Alpes déléguée au massif des Alpes.

/ **Chantal EYMEOUD** – Maire d'Embrun, Présidente de la communauté de communes de l'Embrunnais, 2ème Vice-Présidente du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie de montagne, membre de la Commission « Massif Alpes », Présidente du Comité de Massif des Alpes.

/ **Fabrice PANNEKOUCKE** – Maire de Moûtiers, Président de la communauté de communes Cœur de Tarentaise et de l'Assemblée du pays de Tarentaise Vanoise, Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux vallées de montagne et Vice-Président du Comité de Massif des Alpes.

Gaëlle LE BLOA, médiatrice de Génope, anime la table ronde

Comment vivez-vous ce dispositif à la fin de cette seconde génération 2015-2020 ?

/ Martine CLAVEL – Tout d'abord, je tenais à exprimer toute mon émotion et mon profond soutien aux habitants, aux élus des territoires qui ont été touchés par la tempête ALEX de la fin de semaine passée. Nous restons solidaires et attentifs à ces territoires voisins ainsi qu'aux deux Espaces Valléens concernés, Tinée Vésubie Nice Côte d'Azur et la Riviera Française.

Pour revenir à votre question, je voulais tout d'abord évoquer la politique partenariale autour de ce dispositif car c'est une démarche de développement éco-touristique unique en France au sein des massifs de montagne. C'est une bonne pratique qui permet d'optimiser et de conforter l'appui aux territoires à l'échelle du massif et qui est très souvent prise en exemple au plan national.

Ce dispositif s'appuie sur une mobilisation partenariale, d'une part de l'État par le commissariat de massif, pour l'animation globale ainsi que les préfectures et sous-préfectures mobilisées, et d'autre part des deux régions AuRA et Sud, avec leur « service montagne et tourisme », l'autorité de gestion du FEDER POIA, ainsi que l'engagement significatif des départements. Cette dynamique et organisation produisent de beaux résultats en faveur de la diversification touristique de montagne. Ce sont 95 ,6 M€ qui ont été engagés par l'État, les deux régions, le FEDER, les départements, l'autofinancement par les porteurs de projets dont les communautés de communes, les EPCI, les parcs et les associations pour accompagner la diversification touristique sur la période 2014-2020.

Le dispositif Espaces Valléens a accompagné plus de 730 projets engagés, dont plus de 300 sont achevés à fin juin 2020.

C'est un regard très positif que je porte sur un dispositif qui a su s'imposer au fil du temps pour accompagner la structuration de notre politique touristique à l'échelle des Alpes : faire parler et travailler ensemble le haut et le bas des vallées, les stations avec leur environnement, les vallées entre elles, afin de répondre aux enjeux qui s'imposent à nous, notamment l'évolution du changement climatique, les attentes des nouvelles clientèles. Cette démarche est à conforter et à faire évoluer pour toujours être au plus proche des territoires, de leurs acteurs, des habitants et des clientèles.

/ Chantal EYMEOUD – Avant toute chose, je tenais à exprimer mon émotion et ma solidarité envers les habitants touchés par les violentes intempéries sur les Alpes-Maritimes et plus particulièrement les vallées de la Tinée, de la Roya et de la Vésubie. La Région s'est immédiatement mobilisée en engageant un fonds spécial de 10 millions d'€ dédié aux opérations de reconstruction des communes, des terrains agricoles touchés et des entreprises sinistrées. Ce, dans un premier temps, pour parer aux urgences des vallées et villages isolés. Les habitants du massif sont particulièrement exposés aux risques naturels majeurs et ont su développer une véritable culture du risque. Mais face à ces évènements d'une extrême violence, nous ne pouvons que renforcer nos actions pour atténuer le changement climatique en cours, et pour nous adapter en diminuant notre vulnérabilité aux effets de ce changement. Notre présence à ce séminaire consacré aux Espaces Valléens confirme notre engagement sur cette question cruciale qui guide tous nos travaux.

La Région est présente auprès des territoires alpins via une politique spécifique et forte qui s'articule autour de trois ambitions : la diversification des activités économiques touristiques estivales, l'accompagnement du développement économique des stations des Alpes du Sud et le soutien aux activités contraintes par les spécificités du massif.
Ces actions régionales particulières sont complétées par une attention marquée, dans chaque grande politique régionale, pour le cadre spécifique des Alpes depuis plusieurs années.
Les démarches Espaces Valléens constituent les mesures les plus importantes de la Convention Interrégionale du Massif Alpin et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin sur la période 2014-2020, dans la continuité de la programmation 2007-2013.
Le dispositif Espaces Valléens constitue, avec celui relatif aux contrats de stations, l'un des piliers du Plan Montagne régional. Nous travaillons au sein du Comité de massif pour plus de cohérence dans les financements de l'État entre les thématiques.

Pour rappel, les 3 actions que mène la Région Sud :

- Diversification et activité touristique avec le développement d'activités économiques dans les Alpes du Sud à travers le dispositif Espaces Valléens et le Contrat « Stations de demain ».
- Apporter les conditions pour faire face à la concurrence des Alpes du Nord : Les stations des Alpes du Sud ont dû se moderniser et la Région a débloqué 10 millions d'€ pour cela.
- Une aide pour l'économie non touristique et non liée aux stations, comme l'agriculture de montagne.

/ Fabrice PANNEKOUCKE – Avec deux-tiers de son territoire situés en territoire de montagne, Auvergne Rhône-Alpes se place au 1er rang des régions européennes de montagne. Le tourisme hivernal et estival constitue un pilier historique et déterminant de l'économie touristique régionale. C'est la raison pour laquelle la Région s'est fortement engagée sur le développement touristique des territoires de montagne. Elle a adopté, le 23 juin 2016, le Plan Montagne qui se décline en plusieurs axes forts, en réponse aux attentes du milieu montagnard et de l'activité, notamment touristique, en montagne : la neige, l'hébergement (pour les saisonniers, en centre de vacances, etc.), le soutien aux petites stations, les ascenseurs valléens, l'accompagnement des classes de neige, etc.

Elle est également convaincue que le développement pérenne du tourisme de montagne passe aussi par la carte de la diversification et la différenciation des territoires de montagne, en se développant sur deux longues saisons, notamment par la valorisation des ressources naturelles et culturelles du territoire (agriculture, patrimoine, etc.). C'est ainsi qu'elle prend pleinement part au programme partenarial Espaces Valléens conduit à l'échelle du Massif des Alpes.

Cette démarche est une réelle opportunité pour nos territoires de montagne car elle amène l'ensemble des acteurs des territoires à réfléchir et agir collectivement et globalement. Elle est porteuse d'un véritable effet levier en faisant converger les crédits de l'Europe, de l'État, des régions et départements autour des enjeux de diversification touristique « toutes saisons » et bénéficie d'une coordination efficace entre l'ensemble des partenaires du massif.

J'ai pu constater sur l'ensemble des Espaces Valléens de notre territoire régional, le même engagement à travers l'innovation et l'investissement et la mobilisation des acteurs à l'échelle valléenne.

Cette démarche est donc porteuse d'une dynamique qui interagît avec les autres secteurs économiques et composantes du territoire : agritourisme, artisanat, mobilité, biodiversité, services, etc.

Enfin, la mise en réseau des territoires à l'échelle du massif dans une logique de capitalisation et de transfert d'expériences est riche d'enseignements et plébiscite l'approche interrégionale du dispositif.

En tant qu'élu en charge du pilotage de l'Espace Valléen Pays de Tarentaise Vanoise, je retrouve ce que je vous ai décrit avec un éclairage plus fort dans la cohabitation de l'Espace Valléen avec des stations assez éloignées de la dynamique de diversification, différenciation et valorisation. En effet, au bout de quelques années, tout le monde s'est assis autour de la table avec la même volonté d'élargir nos saisons et l'Espace Valléen vient alors en réponse. La dynamique économique aussi est présente lorsqu'on travaille sur des saisons plus larges.

Enfin, l'été que nous venons de connaître est un été positif où, plus que jamais les visiteurs ont eu ce mouvement valléen sur nos territoires, avec une meilleure valorisation de nos équipements de centralité de fond de vallée. Nous avons ainsi eu un tourisme plus valléen que ce que nous avions pu connaître jusqu'alors, et qui nous invite à poursuivre cette démarche d'Espaces Valléens.

Madame la Préfète, quelle est pour vous la plus-value de ce dispositif ?

/ Martine CLAVEL – Peut-être évoquer plutôt « ses » plus-values, à l'écoute des témoignages qui viennent d'avoir lieu. La valeur ajoutée, c'est l'entrée par le territoire qui permet une vision globale et collective, donc aussi plus intelligente et pour

autant très concrète et réaliste (stratégies et plan d'actions). En effet, ce programme couvre la quasi-totalité du massif (80%) et tous les territoires stratégiques, aussi bien les Alpes centrales et leurs stations de montagne que les Préalpes et les vallées d'accès.

- Il encourage un développement touristique toute saison à partir de la singularité de chaque territoire de destination, de la valorisation et la préservation des patrimoines tant naturels que culturels.

- C'est une démarche issue du terrain et par les acteurs qui en sont responsables. L'État et les régions viennent en appui et en conseil mais ne dictent pas la stratégie.

- Il présente une réelle valeur ajoutée par rapport aux démarches isolées ou par entrée thématique car le périmètre et le concept obligent à réfléchir collectivement et globalement, en prenant en compte les différents publics « cibles », en étant réaliste et pragmatique quant aux moyens et capacité à agir.

- Il constitue ainsi un levier concret pour l'attractivité de ces territoires et donc, pour le développement économique, pour l'emploi, le maintien des populations, des services.

C'est une chance, dans les Alpes, d'avoir ce dispositif qui soutient des projets d'investissements. Le plan de relance du gouvernement sur son volet touristique viendra conforter en 2021 et 2022 l'engagement de l'État, avec des crédits de relance complémentaires aux moyens du CPIER.

Madame Eyméoud, Monsieur Pannekoucke, vous travaillez actuellement sur la nouvelle génération Espaces Valléens, quelles perspectives, quelle vision pour le futur dispositif et sa mise en œuvre ?

/ Chantal EYMEOUD – La nouvelle génération d'Espaces Valléens, c'est avant tout une volonté partenariale de reconduire ce dispositif. Les régions et l'État souhaitent pouvoir continuer d'être aux côtés des territoires qui constituent le massif, qui ont plébiscité ce dispositif. L'idée est de capitaliser sur les expériences développées par chacun d'entre eux et de les encourager à aller plus loin dans leurs dynamiques de diversification touristique.

Notre objectif est de bâtir, lors de la prochaine programmation, des actions qui vont dans le sens de ce qu'attend aussi notre société : la lutte contre le réchauffement climatique, tout en valorisant les filières locales, la filière bois, la transition énergétique, l'isolation des bâtiments, développement des voie douces, des liaisons entre les différents Espaces Valléens pour renforcer l'attractivité des territoires. Il s'agit aussi d'avoir une cohérence entre Alpes du Nord et Alpes du Sud sur une vision partagée de la montagne. Ceci permet de conforter notre économie montagnarde au niveau de l'Europe et des autres pays alpins qui consolident également leurs actions liées à la montagne. Le patrimoine et la culture doivent aussi être des fils conducteurs des actions Espaces Valléens car ils permettent de créer des liens dans le développement des territoires.

Concernant les candidatures, les Espaces Valléens qui souhaiteront candidater sur un certain nombre d'actions devront les rendre cohérentes avec les différents enjeux définis par les régions. Les Espaces Valléens sont le résultat de votre action sur le terrain et des financements croisés État, régions, Europe et certains départements. La masse de financement des Espaces Valléens constitue les financements les plus importants de l'enveloppement CIMA.

/ Fabrice PANNEKOUCKE – Tout d'abord, un mot sur la finalisation des actions en cours. Nous avons proposé de prolonger d'au moins 6 mois l'extinction de la clôture du programme en cours. Ce qui permet aux élus qui viennent d'arriver de s'acculturer et d'être dans une consommation optimisée des moyens mis à disposition.

Ensuite, le système Espaces Valléens fonctionne, on l'a bien expérimenté ces dernières années. Nous proposons donc de poursuivre le dispositif selon les principes suivants :

1) Une approche différenciée pour articuler au mieux les attentes des territoires et les enjeux d'adaptation et d'évolution

de l'offre touristique, organisée autour de deux principes :

- Un socle commun à tous les territoires :
  - L'intégration du changement climatique au cœur des stratégies de développement touristique ;
  - La priorisation des opérations visant un tourisme durable (mise en place de critères d'éco-conditionnalité permettant la priorisation d'opérations par exemple) ;
  - Le vif encouragement aux projets de coopération inter-Espaces Valléens et projets conduits à l'échelle interrégionale.
- Un accompagnement différencié, sur la base d'une segmentation des Espaces Valléens en 4 groupes, établie sur la base de critères objectifs, tenant compte des enjeux et réalités touristiques similaires et conduisant à un accompagnement spécifique.
  - Un cap différent par grands groupes de territoires alpins établi sur une critérisation objective ;
  - Des actions soutenues de manière prioritaire pour chaque groupe ;
  - Un accompagnement financier différencié selon les besoins, les moyens et ambitions des Espaces Valléens : Un soutien plus marqué pour des actions structurantes, démonstratives et duplicables, dans leurs approches et résultats, pour garantir *in fine* la plus-value apportée par l'approche collective et intégrée.

2) Un encouragement des projets inter- Espaces Valléens et projets à l'échelle interrégionale

3) Une cohérence des périmètres des Espaces Valléens, nécessité de distinguer territoire administratif et territoire de projet, autrement dit le périmètre institutionnel *versus* destination touristique pertinente, Espaces Valléens (EV) avec et sans station, EV avec une station moteur économique ou non :

   - Éviter les chevauchements d'Espaces Valléens ;
   - Si le chevauchement est inévitable, chaque candidat devra clairement expliciter la gouvernance de la zone superposée ;
   - Privilégier l'échelle Parc *a minima.* Un territoire pourra être plus large que le périmètre du Parc si besoin.

4) Une gouvernance stratégique territoriale de diversification touristique toute saison plutôt qu'une gouvernance de dispositif, fédératrice et originale qui intègre le parcours client dans une logique de réciprocité avec l'économie résidentielle et les populations locales.

5) L'engagement des territoires en dédiant une ingénierie à cette démarche, et bénéficiant d'une légitimité au sein de l'écosystème local. À ce titre, les partenaires pourront examiner, au cas par cas, les besoins en ingénierie des territoires, dans le cas de nouvelles candidatures ou de réactualisation de stratégies pour les Espaces Valléens en recomposition territoriale.

   Par ailleurs, l'animation du réseau des Espaces Valléens à l'échelle interrégionale constitue une valeur ajoutée indéniable du programme : les partenaires du programme proposent de la poursuivre et d'en assurer le soutien financier. De même, les partenaires sont favorables au soutien de l'ingénierie en matière d'accompagnement d'actions en vue d'encourager la transition du modèle économique des stations, l'évolution de leur gouvernance et faire partager dans la durée les enjeux de transition du modèle touristique actuel.

Enfin, le programme Espaces Valléens est le résultat de choix politiques importants et d'une approche de la SUERA (7 pays, 48 régions), des contrats et schémas sur lesquels nous travaillerons, nos dynamiques régionales propres et ensuite, on a les Espaces Valléens. Ils sont nourris de tous ces aspects-là autour des 35 territoires identifiés. Un territoire Espace Valléen est donc en écho des problématiques régionales, nationales et de la dimension européenne pour la région des Alpes. Il me semble important de le rappeler ici.

Madame Clavel, le 1er janvier 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a été mise en place. Pouvez-vous nous préciser de quelle manière le dispositif Espaces Valléens, une ingénierie de territoire, est en résonnance avec la stratégie ANCT ?

/ **Martine CLAVEL** – l'ANCT est née de la fusion d'un certain nombre d'organismes, et notamment du CGET. Elle a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, en faveur de diverses thématiques qui répondent aux enjeux locaux et ceci, en faveur de l'équilibre des territoires.

Elle fédère au niveau des départements tous les moyens d'ingénierie qui sont présents. Lorsque cette ingénierie fait défaut au niveau départemental, elle vient en renfort, en appui avec des moyens dédiés : ingénierie des opérateurs nationaux (CEREMA, ADEME…) mais également avec des moyens externalisés au travers des marchés publics. Le cœur du sujet, c'est l'ingénierie, comme dans nos Espaces Valléens.

Un dernier mot peut-être sur ce dispositif Espaces Valléens qui repose sur une vraie ingénierie humaine de savoir-faire indispensables au service des territoires. Ces bons résultats sont d'abord à mettre à l'actif des collectivités, des chefs de projets qui ont une vision pour leur territoire, une stratégie de développement local déclinée en plan d'actions opérationnel, ils ont appris à traiter des programmes par nature multi-partenariaux et souvent complexes. En ma qualité de déléguée territoriale de l'ANCT, je vois dans cette organisation territoriale, de penser le territoire avec l'ensemble de ses composantes, de trouver collectivement des solutions adaptées, d'être à l'écoute des élus, de leurs projets, ce qui est attendu de l'ANCT.

BILAN ET PERSPECTIVES POUR LA FUTURE PROGRAMMATION

// Le bilan – les résultats au 30 juin 2020 : Une vraie dynamique enclenchée, un processus d'évaluation conduit au fil du programme

Marie-Claude PEISEY-DELCLOS – Coordinatrice de politiques de la montagne, ANCT.

Une évaluation a été menée **pour mesurer l'impact de nos politiques publiques pour nos territoires** et préparer l'avenir. Elle permet de recenser et de qualifier les projets achevés :

- Une évaluation renseignée par les chefs de projet Espaces Valléens d'avril à juillet 2020
- Collecte de données :
  - stratégiques sur l'action conduite et ses conséquences *(impact sur la structuration du territoire, objectifs recherchés et effets sur le territoire, etc.)*
  - économiques et financières
  - sur les conditions de mise en œuvre *(maîtrise d'ouvrage, degré de mobilisation, projet inter-EV ; délais de réalisation ..)*

Concernant les retombées économiques et financières, on sait qu'elles existent, qu'elles sont significatives pour de nombreux territoires, mais nous devrons être plus perfectibles lors de la prochaine génération pour mieux mesurer ces retombées économiques.

Le choix s'est porté sur un **suivi unique des projets engagés** intégrant tous les financeurs (État, régions, Europe, départements et autres partenaires) avec une **évaluation qualitative** conduite auprès des élus, des porteurs de projet et des équipes techniques afin de préparer la nouvelle programmation.

Quelques chiffres clés :

- **95,60 millions d'Euros investis** (coût total éligible des projets engagés – tous partenaires confondus)
- **730 projets** soutenus depuis le début du programme (2015-2020)
- En juin 2020 : un **taux d'avancement de 70%**

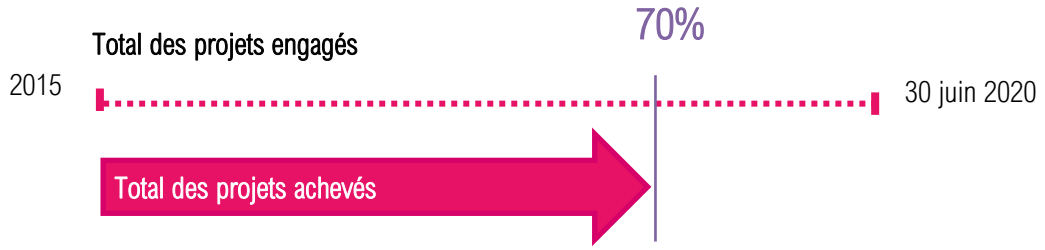

Objectifs des projets soutenus :

- **La diversification touristique** : 6 projets sur 10 : Une diversification visant en priorité :
  - la valorisation du patrimoine
  - le tourisme sportif doux

- **Des projets conduits à une échelle EV**
- Seulement 7% des projets ont été réalisés à l'échelle d'une station (importance portée au piémont)
- 3% de projets inter-espaces valléens (*Estimation effectuée sur les projets achevés qui reste à confirmer en fin de programme)*

Dans la prochaine programmation, nous allons mettre **l'accent sur les projets inter-Espaces Valléens et interrégionaux**.

Focus sur les financements : 95,6 millions engagés

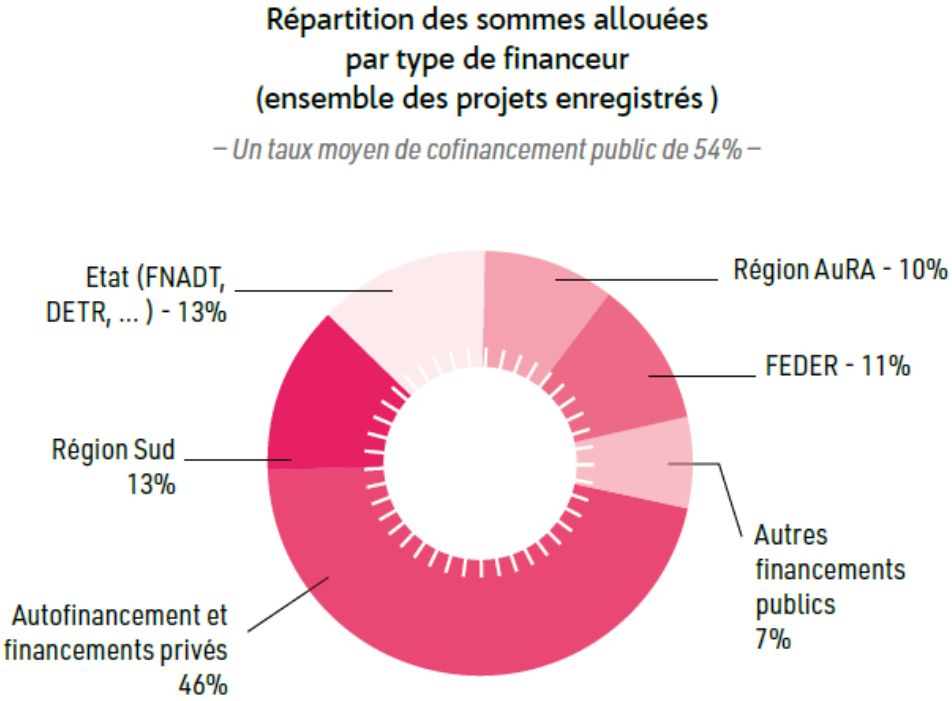

Effet levier du dispositif avec un taux de l'investissement public de 54%. L'autofinancement concerne les départements, communes, associations, etc..

Chaque espace valléen fera le bilan/évaluation de son action, éléments qui seront présentés lors de leurs comités de pilotage. Cette étape est indispensable pour chaque territoire afin de pouvoir analyser l'impact du dispositif, ses points forts, ses points d'amélioration pour la prochaine génération.

// Le bilan qualitatif et réalisations

Cécile Feyeux, chef de projet Territoires et Montagne, Région AuRA
Sandrine Plagnol, chargée de mission service Montagne, Région Sud.

Présentation de la diversité des initiatives engagées par les territoires et accompagnées par le partenariat de massif : le dispositif s'inscrit dans une démarche intégrée qui a vocation à interagir avec les autres composantes économiques des territoires et qui s'inscrit dans une logique de réciprocité avec les communes résidentielles et les populations locales, et d'interface avec les pratiques touristiques et d'autres composantes des territoires.

Exemples de réalisations :

Alpes du Nord		Alpes du Sud	
Gouvernance et promotion touristique			
	La marque Inspiration Vercors et Saveurs des Aravis – EV PNR Vercors et EV Aravis Vallées de Thônes	Stratégie touristique Roya Bevera – EV Riviera Française	
Découverte des patrimoines (naturels et culturels)			
	Prairie de la rencontre – EV de la Matheysine	Planétarium itinérant – EV PNR Préalpes d'Azur / Géoparc de Haute Provence - EV Aqua Terra	
Hébergement		***Préservation et valorisation de la biodiversité***	
	Remise en marche de l'immobilier de loisirs – EV Arvan Villards / EV Oisans / EV Vallée d'Aigueblanche	Artemisia Museum - Plantes à parfum, aromatiques, médicinales de Haute Provence à Forcalquier – EV PNR Luberon	
Mobilité			
	Navette expérimentale EV PNR Bauges + circuits VTT pour mobilité douce (beaucoup d'exemples à nommer)	Mobilité et valorisation du patrimoine entre les hameaux de Saint-Martin de Queyrières / Voie douce et accueil du plan d'eau – EV Champsaur-Valgaudemar/Aménagement d'une liaison douce et valorisation d'un espace naturel à Saint-André les Alpes, …	
Activités de pleine nature			
	Application mobile de géoguidage Traces Alpines par l'EV Arlysère	Via ferrata de la Grande Fistoire à Le Caire – EV Sisteronais Buech	

// Escapades Baroques, une réalisation inter-Espaces Valléens

Nathalie Fort, chef de projet EV Pays du Mont-Blanc

Action interrégionale portée par la fondation Facim, elle comprend 8 territoires EV sur 3 départements (Alpes Maritimes, Savoie et Haute Savoie) et est soutenue par l'État, les 3 départements concernés et l'Europe.

On est parti des offres baroques existantes sur ces territoires EV pour rendre plus visible ce patrimoine commun qu'est le Baroque à l'échelle des Alpes, tout en sensibilisant par la vulgarisation une thématique habituellement portée par un public d'initiés. Elle comprend aussi une formation des guides pour viser une nouvelle médiation.

Il y a eu 5 commandes (spectacle vivant, parcours musical, film d'animation, œuvre musicale, 2 parcours de jeux scénarisés) Elle est également génératrice d'offres nouvelles (visite d'inertie, séjours guidés, etc.) et d'une centaine de supports de présentation de ces sites.

Extrait de la plaquette Espaces Valléens « Bilan et perspectives – Programmation 2021-2020 »

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

/ **Jacques ADENOT – Président du PNR Vercors** : Je voudrais faire un retour sur la valeur ajoutée de ce dispositif expérimental dont on voit maintenant les effets. En effet, je vois trois types d'effet :

- Un changement de vision globale sur le territoire : le projet devient un levier pour le développement territorial. Derrière ce projet, viennent se greffer d'autre projets donc tout est interdépendant.
- Un changement dans l'approche de la gouvernance à tous les niveaux du territoire. En particulier, l'obligation de se mettre autour de la table pour parler, à tous les niveaux. Et si le tourisme est bien

l'entrée, on touche à tous les autres aspects, quels qu'ils soient (agriculture, forêt, etc.). On pense globalement, même si on agit localement.

- Un changement dans la construction des outils qui intègrent toutes ces dimensions (économie, mobilité, produits, prestations, etc.) Les EV ont été le déclencheur, en obligeant à regarder le développement sous un autre angle. Il y a eu, de plus, une cohérence entre ce niveau de territorialité de notre collectivité, l'espace valléen et le Vercors.

/ **Raphaël CASTERA – Maire de Passy, EV Pays du Mont-Blanc**. Une question par rapport à l'action sur la mobilité qui a été évoquée, je souhaitais en savoir plus sur le projet porté par le PNR des Bauges, sur le financement. A-t-il porté sur l'étude de mobilité ou sur le fonctionnement ? Je souhaitais avoir quelques précisions.

/ **Cécile FEYEUX** : C'est un financement qui a porté sur une expérimentation sur le fonctionnement pour impulser la démarche avec une participation financière dégressive.

/ **Marie-Claude PEYSEY-DELCLOS** : Pour compléter, dans le cadre de ce programme, nous avons aussi pris en charge des plans de déplacement et de mobilité.

/ **Jean-Noël BAUDIN – chef de projet EV, PNR du Luberon.** Lors du dernier séminaire EV, nous avons élaboré des pistes de réflexion sur les projets inter-Espaces Valléens., notamment sur la question de gestion du flux des sites touristiques et nous souhaitons traiter cette question dans le cadre de projet de coopération inter-Espaces Valléens avec des territoires intéressés comme les Préalpes d'Azur, la Chartreuse, le Verdon.

Gaëlle LE BLOA rappelle d'autres projets potentiels comme la Route Napoléon, projet déjà existant qui peut être conforté/renforcé, la Route du sel, ainsi que des projets autour des activités de pleine nature (vélo) et de la culture.

PROJET DE SOMMAIRE DE LA FUTURE CONVENTION INTERRÉGIONALE DU MASSIF DES ALPES 2021-2027 (CPIER)

Marie-Claude PEISEY-DELCLOS – Coordinatrice de politiques de la montagne, ANCT.

Nous arrivons à la fin du CPIER 2014-2020 (Contrat de Plan Interrégional État-Régions). Le CPIER guide nos programmes d'intervention. L'État et les régions de France ont signé, le 28 septembre dernier, un accord de partenariat portant sur les CPER 2021-2027 et les contrats de relance adossés à ces contrats pour les années 2021 et 2022. Comme madame la Préfète l'a rappelé, le FNADT 2021-2027 bénéficiera d'un bonus significatif sur les années 2021-2022 pour accompagner des investissements d'actions structurantes, prêtes à démarrer, notamment pour les Espaces Valléens dans le cadre du plan de relance de l'État.

Dans la continuité de la Convention Inter-régionale du Massif des Alpes (CIMA) pour la période 2014-2020, l'État, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'Eau se sont accordés pour élaborer ensemble la CIMA 2021-2027.

Les échanges entre les Régions alpines et l'État ont débuté dès l'été 2019, avec une première étape de consultation.

Le Comité de massif des Alpes a été consulté sur les principes et les thématiques de la future contractualisation au cours de l'année 2020, avec l'exposé des axes et mesures en commission permanente du 16 juillet 2020.

Le texte de l'accord de partenariat en cours de rédaction sera présenté lors de la séance plénière du comité de massif qui devrait se tenir en décembre.

Le protocole d'accord sera signé par les quatre partenaires entre décembre 2020 et janvier 2021.

À ce stade, seuls les principes et thèmes d'intervention ont été arrêtés, la répartition des moyens contractualisés, dans le détail des axes et mesures, sera travaillée au premier semestre 2021, afin de parvenir à la signature de la convention au printemps 2021.

<u>Axes thématiques retenus</u> :

La CIMA 2021-2027 visera à répondre aux grands enjeux du massif en matière de réponse au changement climatique, à l'aménagement et à la cohésion des territoires, à la relance économique liée à la crise sanitaire de la COVID19.

Les partenaires de la CIMA conviennent d'organiser la mobilisation de leurs apports financiers au titre de la convention pour les sept prochaines années, suivant les quatre axes d'intervention qui répondent aux enjeux de développement et de préservation des territoires qui composent les Alpes :

- Axe 1 : limiter le changement climatique et préserver l'environnement alpin
- Axe 2 : bien vivre en montagne et adapter nos modes de vie au changement climatique
- Axe 3 : conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif ;
- Axe 4 : accompagner les acteurs en réseaux, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision, pour un massif alpin plus résilient.

Une douzaine de mesures thématiques s'inscrit dans les 3 premiers axes. La plupart est une prolongation de celles existantes au sein de la convention 2015-2020.

À noter parmi les « nouveautés » :

- Le renforcement des actions liées à la qualité de vie en montagne (services à la population, aux touristes, aux salariés) au sein de l'axe 2 ;
- La création d'un cadre contractuel d'appui au pastoralisme ;
- Les actions ciblées sur la jeunesse ;
- Les actions liées à la culture dans ses déclinaisons alpines ;
- Un axe 4 consacré à l'affichage des soutiens aux acteurs alpins œuvrant en matière d'ingénierie, comme têtes de réseaux.

Principes transversaux (en continuité des principes 2015-2020) :

Elle interviendra sur l'ensemble du territoire du massif des Alpes, en complémentarité des dispositifs de financement de droit commun, pour le financement de projets :

- à caractère innovant ou prospectif,
- de portée interrégionale,
- portant sur des enjeux ou problématiques spécifiques aux territoires de montagne.

La future convention de massif répondra aux enjeux définis dans les SRADDET des deux régions partenaires. Elle s'articulera avec les autres dispositifs d'intervention de l'État et des collectivités territoriales qui interviennent également sur le massif.

Comme cela a été le cas en 2014-2020, d'autres acteurs publics pourront aussi contribuer aux plans de financement de ces actions, sans pour autant être signataire de la CIMA, notamment les neuf départements alpins. Ils resteront associés aux comités de suivi et de programmation de la CIMA.

Au regard du calendrier et afin que la dynamique territoriale soit maintenue sur l'année 2021, si des projets d'investissements répondant aux priorités du plan de relance économique de l'État, les projets qui sont prêts peuvent être déposés pour la demande de FNADT de façon à pouvoir être validés au cours du premier semestre d'année 2021. Les dossiers déposés en 2020 et qui n'ont pas pu être retenus sur les financements FNADT CIMA 2020 pourront être accompagnés en début d'année 2021.

POINT D'ACTUALITÉ SUR LE VOLET INTERRÉGIONAL FEDER MASSIF DES ALPES 2021-2027

Alexandra BOUTIER, Directrice adjointe à la direction affaires Européennes Région Sud

Les principaux points d'information :

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cadre général

- Maintien d'un soutien par le FEDER d'un dispositif interrégional ciblé sur le massif alpin
- Enveloppe FEDER sanctuarisée à 34M€ sur 2021/2027
- Région SUD reste autorité de gestion de cette enveloppe
- Pas de programme spécifique mais intégration au programme régional
- **Volet interrégional définit en concertation avec les partenaires en cohérence le CPIER CIMA et les autres programmes européens (ALCOTRA notamment)**

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Elaboration du PO 2021-2027 : rétroplanning

Sep 2019 - juin 2020	Juil - août 2020	Sep - déc 2020	Déc 2020 - janv. 2021
17 déc. 2019 : Séminaire **15 mai** : V1 de l'Accord de Partenariat (AP) **3 juin** : Webinaire	**23 juillet** : mise en ligne de la V0	**Fin sep.** : AP version finale **12 oct.** : atelier spécifique Massif alpin **Oct. Déc. : échanges avec Commission européenne**	

V0 du PO :
- Diagnostics et orientations stratégiques

V1 du PO :
- Logique d'intervention, typologies d'actions et bénéficiaires

V2 du PO :
- Maquettes financières et indicateurs de performance

Version finale :

Démarrage de la nouvelle programmation

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rappel des thématiques envisagées

→ Enjeu principal : **Adaptation et atténuation des effets du changement climatique dans les Alpes**

→ **Cinq thèmes identifiés** :
- Tourisme Durable 4 saisons
- Biodiversité
- Risques naturels
- Filière bois
- Volet mobilité/transports (nouveau)

→ Lien nécessaire avec la stratégie macro-régionale alpine (SUERA)

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Zoom sur le tourisme durable

Les espaces valléens restent au cœur du développement touristique durable & diversifié sur le massif alpin.

Une démarche intégrée qui correspond aux exigences de la Commission Européenne : financer des projets qui s'inscrivent dans une stratégie territoriale.

Recherche d'une valeur ajoutée à l'échelle du massif, d'actions de coopération et d'échanges de bonnes pratiques entre espaces valléens

Ex : projet porté par plusieurs espaces valléens autour de la route Napoléon ?

Poursuite de l'animation du réseau des espaces valléens

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Des appels à projets FEDER seront lancés en 2021 afin de développer une offre « éco-touristique » de montagne toute saison pour :

- → Favoriser la valorisation, la protection et une mise en tourisme responsable du patrimoine naturel et culturel
- → Favoriser le renouvellement de l'offre tout public (loisirs de pleine nature, activités innovantes,…)
- → Favoriser les éco-mobilités touristiques et de loisirs (liaisons douces, pistes cyclables, déplacements alternatifs à l'automobile…)
- → Soutenir le développement qualitatif des hébergements touristiques situés sur des circuits d'itinérance avec notamment la construction ou rénovation de refuges ou gites d'étape

Et soutenir des actions visant à créer des conditions favorables pour un développement touristique durable et équilibré pour faciliter le parcours client avec une meilleure visibilité et attractivité de la destination montagne et améliorer la gouvernance touristique et les échanges de bonnes pratiques.

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

l'Europe s'engage sur le Massif Alpin

EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

L'enjeu de la simplification

✓ Volonté affichée de la Commission européenne

✓Objectif de l'Autorité de Gestion et des partenaires

✓Tour de table des cofinanceurs

✓Réduction des délais d'instruction et de paiement

CONSTRUIRE LA FUTURE PROGRAMMATION

Cécile Feyeux, chef de projet Territoires de montagne, Région AuRA
Emmanuelle GEORGE, chercheuse, INRAE

Les partenaires, le comité de massif et le réseau des Espaces Valléens se mobilisent depuis plus d'un an sur la construction du futur programme.

Présentation du schéma d'organisation de la consultation :

- Dans le cadre du réseau, lors des rencontres du Réseau Espaces Valléens et au sein du groupe de travail thématique Actualisation du programme

→ Analyse par des chefs de projets EV

→ Courrier du soutien co-signé par l'ensemble des territoires Espaces Valléens

← Évaluation des projets achevés

- Lors des travaux inter-partenaires

- Avec appui sur les travaux de l'INRAE

- Travail sur la classification pour les futures candidatures

Emmanuelle GEORGE, chercheuse à l'INRAE, présente le travail technique réalisé pour arriver à proposer une catégorisation objectivée des 35 Espaces Valléens labellisés.

⇨ Accéder à la présentation

- Le calendrier : un cadre de candidature pour janvier 2021

Sandrine Plagnol, chargée de mission service Montagne, Région Sud, indique que les partenaires rédigent actuellement le cadre de candidature en s'appuyant sur cette base présentée par l'INRAE. L'appel à candidature sera diffusé au mois de janvier 2021. De plus, un séminaire – ou webinaire – sera organisé fin janvier à l'attention des territoires, pour répondre aux questions et accompagner les territoires dans l'organisation de leur candidature. Le choix des candidats pourrait s'opérer en milieu d'année 2021.

Le calendrier, ainsi que les éléments liés à la prochaine programmation sont présentés à la fin de la plaquette.

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

/ **Florent Malterre – DGS Oisans** : Je souhaitais partager deux interrogations :

- Une inquiétude face aux classifications dont je ne comprends pas les objectifs. S'agit-il d'un ciblage des aides ou une potentialité de travail inter-EV ?
- Est-ce que l'accompagnement de l'ANCT sera réservé à des actions inter-Espaces Valléens ?

/ **Martine CLAVEL, préfète des Hautes Alpes :** Le rôle de l'ANCT, c'est de soutenir de l'ingénierie territoriale. Elle n'est pas réservée à un type d'acteur ou de territoire mais à tous ceux qui nécessiteront des moyens complémentaires pour élaborer leur projet.

/ **Marie-Claude PEYSEY-DELCLOS, ANCT** : Concernant le cadre de candidature, tout n'est pas finalisé. Nous venons de vous présenter le résultat d'une étude scientifique. Mais c'est bien le projet et la vision de chaque territoire qui va vous permettre de vous positionner dans une des 4 catégories décrites par l'INRAE. « Où voulez-vous emmener votre territoire ? » C'est à partir de ce questionnement que vous pourrez vous positionner sur les éléments qui vous seront proposés dans le dossier de candidature.

Aussi, dans l'étude des dossiers, si nous pensons que vous n'avez pas apprécié tout l'ensemble des éléments au regard de votre projet/territoire, nous aurons un échange constructif avec vous afin de faire des réajustements si besoin. Nous sommes dans un dialogue ouvert.

/ **Cécile FEYEUX, AuRA** : Concernant la catégorisation, l'idée c'est de mettre en lien un certain nombre d'enjeux associé à ces territoires et, à travers la stratégie que vous allez écrire, pouvoir traduire ces enjeux-là. C'était l'intention première.

/ **Sandrine PLAGNOL, Région Sud :** L'objectif est bien de capitaliser sur les deux précédentes générations afin de mieux accompagner les territoires. Comment mieux orienter nos aides pour être à vos côtés et vous permettre d'aller plus loin dans la différenciation, de vous distinguer les uns des autres et ainsi être complémentaires.

/ **Marie-Claude PEYSEY-DELCLOS, ANCT** : Cette différentiation, c'est aussi vous faire grandir. Vous savez qui vous êtes et où vous voulez aller. C'est important parce que vous n'êtes pas tous les mêmes, vous êtes des territoires différents. Et cela permet aussi de vous appuyer sur chacun de vos atouts et sur vos valeurs pour progresser. Certains d'entre vous ont besoin d'être confortés alors que d'autres sont prêts à travailler différemment.

/ **Mylène MAUREL – Responsable de pôle Agriculture, tourisme durable, économie, PNR Luberon** : concernant le périmètre des futurs EV, serons-nous limités, comme pour la précédente génération, aux communes du massif ou bien pourrons-nous élargir à des cohérences territoriales comme le PNR ? Cela nous permettrait de mettre en cohérence des politique EV avec des politiques régionales touristiques comme les infra-destinations.

/ **Nils GINESTOU, Région Sud** – Sur la notion de « destination infrarégionale », qui est une déclinaison de la politique régionale touristique en lien avec l'élaboration du schéma régional de développement touristique. La Région conduira cette politique qui s'appuie sur trois destinations : Provence, Alpes, Côte d'Azur. La Région outille les territoires qui s'organisent en destination infra-touristique comme la Vallée de l'Ubaye ou le PNR du Luberon. Donc, oui, il y a une cohérence à rechercher avec la politique régionale de développement touristique. Mais la démarche EV va plus loin, notamment sur les questions de l'accessibilité des services aux populations résidente, saisonnière et touristique. Mais, je ne pense pas que l'on puisse juridiquement financer des actions en dehors du périmètre de massif, cependant la candidature peut être portée d'un point de vue philosophique par une structure qui a une échelle plus large.

/ **Marie CONSTENSOUS – Directrice de l'office du tourisme du Guillestrois-Queyras :** Est-ce que l'articulation sera maintenue entre les comités de pilotage EV et les comités de programmation ? Je pose cette question pour ne pas se retrouver avec des projets validés localement et qui ne le sont plus dans les comités de programmation.

/ **Jacques ADENOT – Président du PNR Vercors** : Dans les précédentes programmations, nous avons eu la chance d'avoir pour l'ingénierie un poste financé par le programme Espaces Valléens. Chez nous, ce poste a pu être pris en relai par les intercommunalités. Qu'en est-il pour la prochaine programmation ? Car nous ne pourrons pas faire l'impasse de l'appui d'un cabinet extérieur, à un moment précis, parce qu'on a besoin d'ingénierie. Comment peut-on faire pour prendre en compte les différentes demandes et trouver un moyen pour que cette ingénierie ne disparaisse pas car on en a besoin pour assoir l'ensemble du programme dans la durée ? Peut-on envisager un fonds dédié au sein de l'Espace Valléen pour soutenir la mobilisation autour du programme ?

Autre point, l'Espace Valléen peut et doit soutenir les territoires voisins, pour nous, en l'occurrence, il s'agit des Baronnies Provençales. Comment relayer cela ? Comment faire en sorte que cela fonctionne bien pour qu'ils grandissent en tant que Parc ?

/ **Marie-Claude PEYSEY-DELCLOS, ANCT** : Sur l'ingénierie, le territoire est libre de faire appel à une compétence extérieure pour l'accompagner dans sa stratégie. À ce jour, le commissariat de massif et les 2 régions n'ont pas totalement défini leur position sur une intervention financière pour accompagner cette étape. Les échanges sont en cours et nous entendons votre demande.

/ **Fabrice PANNEKOUCKE, AuRA** – Concernant les dossiers, il est indispensable qu'ils soient validés en local. De notre côté, nous avons la volonté de ne rien laisser de côté. Les dossiers devront être en conformité avec la stratégie voulue par le territoire.

Sur le financement de l'ingénierie, nous savons qu'il y a une véritable attente des territoires. Voici deux éléments de principes qui animent nos échanges :

- Nous avons une volonté d'accompagnement de l'investissement dans l'ensemble de nos politiques régionales.
- Un territoire qui souhaite choisir son avenir, et créer les conditions favorables de son avenir, doit être en capacité d'animer localement ce qui va être constitutif de bons investissements réalisés. Prenons l'exemple du management de centre-ville, les territoires qui font ce choix doivent pouvoir l'assumer. Et c'est alors aux financeurs d'être attentifs à la façon dont les politiques de management de centre-ville ont été menées pour venir accompagner de manière plus forte les investissements.
  Un territoire qui choisit de se financer son ingénierie locale prépare les meilleures conditions des investissements qui seront réalisés.
- Sur l'atterrissage, pour les territoires qui sont en devenir, il peut être envisagé un accompagnement de démarrage. Nous étudions cela, avec le commissaire de massif, pour un accompagnement FNADT (État) pour un soutien de démarrage à l'animation.

Sur le périmètre comme sur la catégorisation, ce qui compte c'est que les territoires se connaissent. Il faut un débat local pour situer votre EV, en termes de périmètre, comme d'ambition, pour trouver la bonne place. Nous irons dans le sens que ce que vous préconiserez, pour répondre à vos logiques de territoire.

/ **Marie-Claude PEYSEY-DELCLOS** : Le travail entre les PNR est fortement encouragé, des échanges inter-PNR sont attendus, comme pour l'ensemble des EV : capitalisez, transférez, soutenez-vous pour grandir et accompagner au mieux vos clientèles avec une offre touristique attractive et adaptée aux nouvelles attentes.

/ **Nathalie FURBEYRE – Vice-présidente tourisme et APN, CC Haute Maurienne Vanoise** *:* Nouvelle élue, je suis très intéressée par le travail sur la catégorisation. Notre territoire est très diversifié par son histoire, sa géographie, son économie… Lorsque vous évoquez le moment de puissance des remontées mécaniques, j'entends l'obsolescence du matériel. Va-t-on pouvoir travailler avec vous dans le détail, comment allez-vous appréhender cette catégorisation et quelle analyse du risque peut-il y avoir derrière tout cela ? Comment le risque est-il appréhendé dans la catégorisation ?

/ **Emmanuelle GEORGE - INREA** *:* Nous pourrons parler des critères plus précisément Ce sont des critères qui ressortent dans l'appréhension des EV, et notamment le niveau de structuration dans le tourisme. Quand on parle du moment de puissance ou de l'âge des remontées mécaniques, on connait les investissements et l'entretien qui va avec. Ici, on n'a pas appréhendé en termes de risque au niveau économique, ce sont plus des variables qui, dans une analyse d'un diagnostic partagé EV, donnent à voir ces caractéristiques positives et se posent en anticipation au regard des enjeux à venir (changement climatique, clientèles…). Ces critères peuvent être pris en compte en tant que signaux pour mieux s'adapter et s'intégrer dans une stratégie touristique et territoriale que vous souhaiterez mettre en place.

L'EFFET RÉSEAU : DES PRODUCTIONS AU SERVICE DU DISPOSITIF

Techniques d'animation
Pilote : Julie Mazet

Lisibilité des fonds et des dispositifs financiers
Pilote : Sandrine Guillé

Actualisation du programme des Espaces Valléens
Pilotes : Aude Carmellino & Estelle Amavet

Mobilités
Pilote : Luc Courtil

7 groupes de travail

Thématiques entre 2018 et 2020

Itinérance
Pilote : Claire Pinel

Adaptation au changement climatique
Pilotes : Nathalie Fort & Sandra Lardy

Stations
Pilote : Nils Ginestou

L'ensemble des productions des groupes thématiques et du réseau est accessible sur la plateforme reseau-espaces-valleens.fr

Lisibilité des Fonds

- Carte mentale « Quels financements complémentaires par thématique »
- Diaporama de conseils sur la recherche de fonds privés
- Fiche méthode pour des projets de portage public

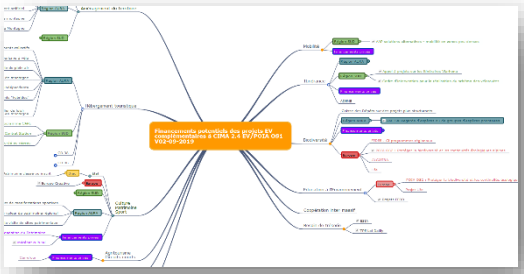

Techniques d'animation et mobilisation

- Carte mentale
- Mémento
- Formation aux techniques d'animation

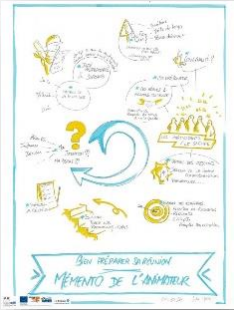

Actualisation du Programme

- Plaquettes « Programmation 2015-2020 » : Volet 1 – Retours d'expérience & volet 2 « Bilan et perspectives »
- Analyse des fonctionnements et dysfonctionnement du programme
- Propositions pour la suite du programme EV
- Courrier de soutien – Vers un dispositif EV 2021-2027

Itinérance

- L'annuaire des expériences réussies
- *Le vademecum*, outil d'aide à la construction d'une itinérance
- Petits films :
  - *« Créer et animer un réseau d'itinérance »*
  - *« Rôle du pilote d'un réseau d'animation »*

Stations

- Recensement et analyse des actions Espaces Valléens / Stations
- Production d'une synthèse

Adaptation au changement climatique

- La vidéo de sensibilisation qui va permettre le lancement des débats
- *S'adapter au changement climatique, on vous guide !*

Mobilité

- Les grands enjeux de la mobilité – Carte mentale
- Synthèse et fiche mémo

LES ATELIERS THÉMATIQUES

// Thématique 1 : Changement climatique

Quelles sont les solutions applicables ou envisageables pour s'adapter au changement climatique, tout en assurant une dynamique de l'économie locale ?

- Comment s'adapter au manque de neige, à l'évolution des paysages et des pratiques ?
- Comment ce changement peut constituer une opportunité (montagne territoire refuge en période de canicule/refuge climatique qualitatif) ?
- Quel nouveau modèle économique pour le tourisme de montagne aujourd'hui et demain ?
- Comment assurer la dynamique au sein des acteurs locaux ?
- Comment accompagner nos territoires à investir l'or vert ?

Animateurs

- Jean-Noël Baudin – PNR Luberon
- Nathalie Fort – Pays du Mont-Blanc
- Sandra Lardy – Haut-Chablais
- Coralie Seweryn – Pays SUD

Synthèse des échanges

- Comment s'adapter au manque de neige à l'évolution des paysages et des pratiques ?

Prise en compte de la préservation des paysages, mise en place d'une diversité d'offres tournées vers la nature et l'environnement. Ex : développement d'activités hors neige : tubbing, etc.

Réversibilité des activités été/hiver.

- Comment inclure dans la stratégie d'adaptation l'ensemble des activités d'une station autre que purement touristique comme les activités agroforestières, pastorales ?

Ces activités locales (agricoles, forestières, pastorales) sont des supports aux activités touristiques : vente de produits locaux… de façon globale l'agritourisme.

Attention aux fausses bonnes idées : exemple luge 4 S, retenue collinaire.
Stopper les politiques d'investissement qui représentent une fuite en avant…

Tout dépend de la grandeur de la station, parfois l'ajout d'une activité peut faire la différence et susciter la venue des clientèles et d'autres fois l'ajout d'activités semble anecdotique et non nécessaire au déclenchement de l'envie de venir dans la destination.

- Comment ce changement peut constituer une opportunité (montagne territoire refuge en période de canicule/refuge climatique qualitatif) ?

  - ⇨ Opportunités : Montagne fraicheur, montagne refuge
  - ⇨ Points de vigilance : attention à la sur-fréquentation

- Quel nouveau modèle économique pour le tourisme de montagne aujourd'hui et demain ?

Le modèle économique peut se repenser à l'échelle globale, et non pas seulement issue de l'économie touristique, le tourisme étant alors simplement une composante du modèle économique de la montagne à repenser dans son ensemble.

Ne pas définir un modèle unique mais un modèle en fonction des spécificités de chaque territoire : ce modèle sera à construire autour des atouts et potentialités du territoire.

Les mobilités : La question des mobilités et des déplacements doux (voies cyclables, voies vertes, cheminements piétonniers, …) est un enjeu pour limiter la présence des véhicules en station mais aussi dans les zones rurales et de montagne, en développant les transferts de modalités (favoriser les déplacements à moindre impact sur l'environnement, exemple du label « Alpine Pearls »).

Un modèle économique respectueux de l'environnement : Enjeu crucial de la gouvernance, la collaboration de l'ensemble des acteurs et des habitants dans un projet collectif par une gouvernance partagée favorisera une bonne appropriation du nouveau modèle économique. La prise en compte des attentes des clientèles et des nouveaux pratiquants de la montagne (vu cet été 2020) aidera à définir le modèle économique spécifique.

Modèle économique station/vallée, une complémentarité à trouver. Ex : Vercors, Chartreuse : week-end nuit fraicheur pour les grenoblois en mal de sommeil ou week-end tranquillité pour échapper à la surfréquentation de sites touristiques (lac Léman, lac d'Annecy) ou être au-dessus des nuages l'hiver.

- Comment assurer la dynamique au sein des acteurs locaux ?

Suivant le contexte local, questionner, rassembler les différents acteurs sur leur vision du territoire (sous différentes formes : questionnaires, ateliers, jeux de rôle… méthodologie pensée par AuRA-EE[1]).

Afin d'accompagner au mieux les acteurs locaux, nécessité de les intégrer en amont du dispositif choisi => les intégrer dans la prochaine stratégie pour s'assurer de leur collaboration.

L'accompagnement extérieur d'une agence spécialisée peut faciliter la mise en place d'une nouvelle stratégie dans le cadre de la nouvelle programmation EV.

Les idées et partage d'expériences

Les bonnes pratiques :

- Exemples d'action d'atténuation :
  - Mobilité : Bus/Navettes reliant les vallées aux stations en Maurienne

[1] Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement

    - Désengorgement Navette : lac d'Annecy vers la Sambuy

- Exemples d'actions d'adaptation :
    - Réversibilité des activités été/hiver dans le Massif du Sancy : grande adaptabilité des activités.
- Différences entre les territoires sur la pression des flux :
    - Territoires proches des agglomérations, davantage de problème de gestion de flux.
      Ex : Chartreuse, Belledonne, Vercors, Verdon
    - Territoire plus large, moins de problème de stationnement, de flux.
- Champsaur et PNR des Écrins : sécuriser plus / informer davantage
- Pays du Mont-Blanc : changement de pratiques des guides de haute-montagne et alpinisme, dues aux dégradations du paysage : disparition de voies mythiques pour atteindre le sommet du Mont-Blanc.
- Les Adrets : Diversité d'activités, alternatives, le ski comme un produit parmi tant d'autres, montagne sentinelle, avoir une pensée plus globale autour du tourisme : station de montagne, et non plus station de ski. Le ski est qu'un produit parmi d'autres.

Pistes de réflexion (les approches évoquées, les sujets qui portent à discussion, les points de vigilance…)

- Comment répondre à la surfréquentation ?
- Remontées mécaniques : jusqu'à quand investir et remplacer ou non les équipements ?
- Gouvernance à impliquer largement : définition d'une stratégie
- Prendre en compte l'inertie des acteurs du tourisme
- S'appuyer sur la clientèle qui sait s'adapter : tourisme vert même en altitude (Alpes)

Pour conclure …

- Prise de conscience pour tous les élus et les territoires du changement climatique en cours (prise de conscience plus ancienne dans les Alpes du Sud) : forte demande de conseils afin d'intégrer ces enjeux dans les stratégies touristiques et de passer à l'action : en ordre de marche pour passer « en mode action ».
- Enjeux de la gouvernance : l'ensemble des acteurs de la station doit s'organiser à l'échelle de son massif pour prendre en main ces enjeux = prise de conscience collective à l'échelle des stations = besoin d'un consensus et de définir un projet collectif.
- Volonté politique comme un facteur de réussite des stratégies d'adaptation au changement climatique
- Ne pas opposer l'atténuation et l'adaptation au Changement climatique
- Complémentarité entre vallées et stations à trouver
- Enjeux : éducation/sensibilisation nécessaire :
    - Sensibiliser les socioprofessionnels pour adapter leur pratique tout en tenant compte de la spécificité des milieux de montagne utilisés, traversés.
    - Poursuivre/renforcer la culture de l'accueil en montagne : sensibiliser les nouveaux pratiquants de la montagne.
- S'adapter sans rajouter de la pression aux milieux = Attention aux fausses bonnes idées
- Attente forte des clientèles pour des stations plus durables : moyen de pression des clientèles sur les stations >> « Ma station est durable »
- Été 2020 : Augmentation de la pression sur ces milieux : biodiversité versus flux des visiteurs en augmentation = aggravation de l'empreinte humaine sur les milieux naturels.

Propositions d'adaptation au changement climatique :

- Réversibilité des activités été et hiver
- Offre écoresponsable : « Ma station est durable »
- Repenser les APN : comment adapter les pratiques sans nuire à la préservation de la biodiversité ?
    - Recherche de fraicheur : activités en nocturne ou tôt le matin…
- Accompagner les praticiens à ces changements

// Thématique 2 : Accueillir en garantissant la qualité de vie et le respect de l'environnement

Comment accueillir/répondre aux attentes des clientèles en garantissant la préservation de la qualité de vie et le respect de l'environnement ?

- Surtourisme / surfréquentation dans les Alpes : une impression ou une réalité ?
- Le développement touristique impacte-t-il la qualité de vie des habitants ?
- Les besoins des clientèles et des habitants sont-ils différents ?
- Comment faire converger les besoins des visiteurs (notamment les nouvelles clientèles qui découvrent la montagne) et ceux des habitants dans nos projets, tout en préservant nos spécificités patrimoniales (naturelles, culturelles...) ?

Animatrices

- Aude Carmellino – Champsaur Valgaudemar
- Julie Mazet – Buech Dévoluy
- Julie Privat – Pays des Écrins
- Solène Raffort – Haute Maurienne Vanoise

Synthèse des échanges

Faire de la promotion touristique mais comment ne pas « embêter » la population locale ?

Problème de pollution environnementale.

Problème de l'influence des réseaux sociaux et des outils numériques qui diffusent de l'information plus vite que le temps de réaction des pouvoirs publics, communication parfois peu maîtrisée (campagne de presse sur site déjà très fréquenté).

La surfréquentation gêne certains types d'usagers (habitants, résidents secondaires) et exacerbe les conflits d'usages.

La montagne n'appartient pas à tout le monde, il y a des propriétaires et des usages bien différents (loisirs vs travail ou exploitation).

La solution est à trouver avec les habitants, il faut les impliquer dans les études et les projets d'aménagement : rôle de la concertation.

Certains sites ont vraiment fait l'objet d'une fréquentation qui a explosé cet été et malgré les mesures prises (écogardes, navettes, appli Waze pour détourner les flux, navettes…), celle-ci peut détruire le site lui-même et aller jusqu'à sa fermeture. Une forte fréquentation peut entraîner l'érosion du site, des risques d'éboulement, d'incendie, etc.

Opportunité de la nouvelle clientèle de cet été mais nécessite une pédagogie encore plus forte (pastoralisme notamment).

Cet été, nous avons pu faire le constat d'un phénomène amplifié de bivouac et micro-aventure, qui correspond à un souhait fort de contact avec la nature : cependant, il s'agit souvent d'un type de clientèle qui a peu d'acculturation à la montagne.

Les résidents secondaires : une clientèle « à part », située à mi-chemin entre habitants et touristes, et qui est parfois difficile à prendre en compte, à sensibiliser.

Les idées et partage d'expériences

- Outils juridiques : arrêté d'interdiction, verbalisation, répression, accès règlementé…
- Toutefois, veiller à préserver une bonne expérience client
- Présence humaine sur site pour sensibiliser les visiteurs : travail de médiation. Différents profils et rôles : éco-garde, gardes régionaux, ambassadeurs, brigades vertes, gardes de Parc…
- Un personnel de médiation qualifié : formations d'ambassadeurs du territoire, s'inspirer des compétences du secteur social pour engager la médiation
- Médiation, concertation, élaboration de constat partagé, gouvernance : travail à mener avec les socio-pros et les écoles pour sensibiliser à la montagne, intégrer et mobiliser l'ensemble des acteurs (approche endogène), intégrer cette mobilisation de tous les acteurs dans les axes du plan de mandat (ex : Valloire), chartre d'engagement des professionnels du tourisme.

- Partage de la « culture montagne » : faire vivre les usages de la montagne
- PDESI/CDESI pour désamorcer les conflits d'usage (La montagne en partage<Département Isère)
- Étude de gestion des flux et des usages
- Travailler les accès, les stationnements : navettes, balisage, dévier les départs de randonnée à partir de parkings plus importants en station par exemple
- Proposer des alternatives d'offres équivalentes voire aménager des alternatives
- Communication : Mettre en valeur les pépites de « 2ème niveau », campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et radio, la « communication engageante » (éco geste, agir sur les comportements)
- Communiquer hors saison pour éviter la concentration des visiteurs et constitution d'offres hors été, travailler sur des horaires pour désengorger un site (ouverture des remontées mécaniques 1h avant…), politique d'animation sur le hors saison
- Politique tarifaire : Instituer un tarif « décourageant » ou prix très attrayant sur période creuse

Pistes de réflexion …

- La nouvelle clientèle touristique n'a pas les codes : elle n'est pas toujours consciente de mal se comporter. C'est aux acteurs du tourisme de sensibiliser, accompagner, informer… Faire du tourisme bienveillant ! Et ainsi travailler sur toute la chaine d'acteurs : élus, prestataires et sociopro… et pas uniquement les touristes.
- Comment faire de la pédagogie à des visiteurs qui ne restent qu'un jour ou 2 ?
- La montagne n'a pas les moyens de jouer son rôle de poumon vert auprès des citadins, il faut un appui des agglomérations alentours (lien vile-montagne)
- Parfois double problématique : trop de monde et comportement déraisonnable des visiteurs
- Cristallisation des conflits autour d'aménagements à visée touristique dont la population locale ne veut pas (enjeux de ces dernières élections sur certains territoires) -> seuil d'acceptabilité
- Comment déterminer précisément, quels outils pour établir des seuils de vulnérabilité des sites, leurs capacités de charge (jauge maximum, veille scientifique et mesure du lien entre fréquentation et impacts)
- Est-ce qu'on ne pourrait pas plutôt envisager le client (et sa demande) comme une opportunité pour emmener les territoires dans un mode de développement plus durable : puisqu'aujourd'hui la demande en matière de tourisme durable est plus forte que l'offre.

Pour conclure …

Surfréquentation : oui mais sur quelques endroits précis et sur des périodes concentrées.

Et surtout, ne pas oublier que si on fait du développement touristique, c'est d'abord pour permettre aux habitants de nos territoires de mieux y vivre : une trop grande fréquentation touristique peut avoir une incidence sur la population locale, qui se trouve alors exclue de son propre territoire (notion d'externalité négative).

Trouver un équilibre entre équiper et mettre sous cloche, équilibre visiteurs/visités

Différents outils : sensibilisation humaine, étude/aménagements, juridique/arrêté/interdiction, concertation/médiation et enfin communication/promotion (hors saison, autres spots…).

// Thématique 3 : Espaces Valléens et stratégie de développement local

La réflexion « Espaces Valléens » au cœur des stratégies de développement local ?

- Le développement touristique doit-il se faire dans son coin ou bien en corrélation avec les autres problématiques du territoire ?
- Quelle plus-value à ouvrir le développement touristique aux autres problématiques et enjeux du territoire ?
- Comment renforcer cette transversalité ?
- Le programme « Espaces Valléens » possède sa propre gouvernance, sa propre animation : comment faire en sorte de décloisonner les réflexions pour un meilleur développement local global ?

Animateurs

- Pierre Alland – Alpa Conseil
- Carole Druart - Matheysine
- Calypso Santamaria – Riviera Française
- Emmanuelle Tuillière – Guillestrois-Queyras

Synthèse des échanges

Les échanges ont été structurés autour de 2 champs exploratoires :

1° Les composantes du tourisme et les champs connexes : comment aborder le tourisme dans le panel des compétences territoriales ?

2° La gouvernance du tourisme sur les territoires : quelles modalités et quels enjeux de mise en œuvre de l'action touristique ?

1° Les composantes du tourisme et les champs connexes

En premier lieu, il s'agissait de s'inspirer du programme Espace Valléen pour essayer de qualifier les domaines d'intervention du tourisme sur les territoires et le lien entre le tourisme et les autres compétences.

Au travers des échanges sont apparus 4 constats partagés :

- Premièrement le tourisme est à la fois une « compétence à proprement parler » et identifiée comme telle dans le champ d'intervention des collectivités.
- Deuxièmement, le tourisme relève également d'un volet complémentaire ou d'orientations annexes dans un très vaste panel de l'ensemble des compétences exercées par les collectivités *(agriculture, voirie, patrimoine, déchets, assainissement, mobilité, services médicaux…).*

- À noter qu'en sus, la grande diversité des choix opérés dans le libellé et la rédaction des compétences de chaque EPCI induit des situations très spécifiques, selon par exemple que le tourisme est clairement rattaché au développement économique ou non.
- En outre, en fonction de l'intensité touristique du territoire, l'exercice des compétences est davantage orienté vers le résident/l'habitant et l'acteur local ou à contrario très centré sur le touriste/le visiteur - ce qui induit certaines polarités dans l'allocation des ressources ou la connexion entre les compétences.

- Troisièmement, au travers du tourisme se distinguent généralement les éléments qui structurent l'identité profonde des territoires (éléments distinctifs, discriminants, historiques...).
- Quatrièmement, l'efficience de l'action en matière de tourisme repose fréquemment sur un portage volontariste « à haut-niveau incarné par un élu important ».

Aussi, le marqueur spécifique du tourisme tient moins à ses composantes propres qu'à la transversalité que l'action touristique impose.

C'est justement en raison de cette transversalité que le développement touristique est bien souvent l'un des principaux marqueurs de la stratégie de territoire.

2° La gouvernance du tourisme sur les territoires :

Sur le plan de la gouvernance du tourisme et de la mise en œuvre de l'action touristique, la difficulté ou l'enjeu majeur tient à la fois au collectif d'acteurs que cela implique ainsi qu'à la structuration des collectivités.

Concernant le collectif d'acteurs, il inclut mécaniquement :

- Les acteurs publics / parapublics
- Les acteurs privés (locaux ou non mais impliqués ou impactés par l'action touristique)
- Les citoyens : résidents / résidents secondaires / personnes liées à titre affinitaire
- Les touristes, excursionnistes et visiteurs de tous ordres

L'animation de ce collectif à des niveaux divers constitue un challenge rarement satisfaisant dans les faits.

Concernant la structuration des collectivités, plusieurs modes d'intervention ont été relevés.

Les Communes et EPCI d'une part, les autres niveaux institutionnels d'autre part.

Concernant les Communes et EPCI, la différence de leur approche a été relevée dans l'action touristique, laquelle est liée à leur genèse.

Les Communes, au travers de leur clause de compétence générale historique ont souvent déployé une approche plus holistique, dans le sens où elles rassemblent leurs services sous une chaine décisionnelle plus courte, laquelle permet une plus grande perméabilité entre les thématiques. De fait, l'approche des enjeux ou des réponses a pu bénéficier de cette souplesse pour apporter des solutions de proximité s'efforçant de coller à la réalité.

À l'inverse, la genèse des EPCI s'est faite par délimitations successives de compétences obligatoires et facultatives, auxquelles se sont rajoutés les impacts de la délimitation des intérêts communautaires sur chaque domaine d'intervention. En ont résulté des délimitations plus strictes ou arbitraires induisant des cloisonnements dans les approches des couples enjeux-solution.

Cet état de fait, ainsi que les règles inhérentes aux modes de gestion et au formalisme publics ont pu aboutir à des interventions moins souples ou peu intelligibles.

Concernant ces règles, chaque compétence exercée relève peu ou prou d'une gouvernance propre au sein des EPCI, et les règles de la comptabilité publique tendent à limiter la capacité à croiser les sujets transversaux.

Ainsi, les projets de territoire dans lesquels s'inscrit la stratégie de développement touristique se retrouvent bien souvent bornés aux compétences des structures porteuses.

Néanmoins, la nécessité d'un portage de la stratégie à un haut niveau, qui dépasse l'échelle de la commune, a été soulignée par les participants. Sur certains territoires, il s'agira de l'EPCI, sur d'autres territoires, du Parc Naturel Régional, ailleurs encore du Syndicat Mixte.

Nombreuses sont les institutions du territoire impliquées de près ou de loin dans la compétence Tourisme. Aux Communes et EPCI viennent s'ajouter d'autres institutions à associer à la stratégie comme les Parcs, les Offices de Tourisme communaux, les Offices de Tourisme communautaires, les CRT, les départements, les chambres consulaires... Il s'agit en somme de composer avec une organisation administrative complexe et des enjeux qui diffèrent en fonction des institutions.

En outre, le cadre d'emploi de la fonction publique territoriale ne facilite pas une gestion dynamique des compétences et des ressources à l'année en tenant compte de la saisonnalité (ex. passage d'un service OM de 60 agents en haute saison à 10 en basse saison / ex. comment annualiser certains emplois de la compétence « petite enfance » pour des fonctions touristiques en saison « crèche-garderie »)

De fait, la définition des stratégies et leur mise en œuvre résultent généralement en divers schémas et plans d'actions, (mobilités, tourisme, urbanisme...), chacun avec une temporalité et selon des modalités de construction qui leur sont propres.

Le développement touristique nécessite de repenser les fonctionnements pour décloisonner les pratiques et parvenir à une action transversale en phase avec les enjeux, au sein d'un projet de territoire unifié.

Les idées et partages d'expériences

- En Ubaye, la collectivité s'est organisée autour d'une « Direction Développement » qui traite l'ensemble des projets de développement, dont le tourisme. De cette manière, le tourisme est abordé de façon globale et se retrouve impliqué dans différents projets.
- Sur la Riviera Française ; compte tenu du périmètre du territoire, les enjeux du programme Espace Valléen ont été associés à ceux de la coopération transfrontalière dans une même et unique commission : une commission coopération transfrontalière et Espace Valléen
- Au PNR Vercors, un projet de rajeunissement d'un centre de vacances a été le point de départ d'une réflexion très transversale allant de la collecte de mémoire au multi-usage de la cuisine pour un projet de valorisation des produits locaux.
- Certaines collectivités préfèrent travailler en groupe de travail spécifiquement lié à un projet plutôt qu'au sein de commissions thématiques « cloisonnées ». Cela permet d'associer des élus et/ou techniciens traitant des compétences différentes.
- Sur une Commune, la sphère touristique s'est rapprochée du monde de la formation des jeunes afin de proposer des « biqualifications » aux saisonniers pour favoriser leur sédentarisation et leur professionnalisation.

Pistes de réflexion (les approches évoquées, les sujets qui portent à discussion, les points de vigilance…)

- Adopter des pratiques opérationnelles « en mode projet » associant les différents champs de compétence dès la genèse des stratégies et plans d'action. Aussi, la phase « définition de la stratégie » au moment de la candidature des Espace Valléens semble-t-elle cruciale pour l'association des acteurs du territoire et l'appropriation des enjeux de chacun :
    - Repenser la relation de travail en profondeur
    - Faire évoluer les modes de pilotage et d'évaluation
    - Moderniser les modes de communication en associant collectivités, citoyens et visiteurs
- Élargir la réflexion et la définition des actions au-delà des sphères publique/parapublique
- Améliorer l'accompagnement et le soutien à la fonction d'élu
- Mettre en place une « gestion de la connaissance » durable afin de mieux capitaliser sur les travaux réalisés, les études et réflexions déjà formalisées
- Travailler à une pérennisation des fonctions d'ingénierie pour assurer un suivi durable
- Remettre l'utilisateur ou le touriste au centre de la réflexion

Pour conclure …

La transversalité qu'impose le tourisme constitue un challenge continu pour les destinations, et nécessite d'innover en profondeur dans le pilotage stratégique & quotidien des territoires.

CLOTURE DE LA RENCONTRE

/ **Philippe MATHERON** - Commissaire de massif des Alpes.

Je profite de ce moment pour vous annoncer la confirmation du plan État-Régions Alpin 2021-2027 et le plan de relance affecté aux contrats alpins pour les années 2021-2022. Les crédits de relance 2021-2022 concernent des opérations qui devront être prêtes à démarrer dans ce pas de temps. L'enjeu pour le prochain dispositif est donc également de commencer à identifier les opérations avant la signature des conventions. Je vous invite donc à y travailler dès à présent.

À l'attention des nouveaux élus, je souhaitais rappeler que ce dispositif est unique en France, qu'il fait l'objet de toute une attention dans son contenu, comme dans son formalisme, notamment l'animation qui nous réunit aujourd'hui, et qui fait école car le dispositif marche bien. Il permet de faire travailler les élus avec leurs équipes, les équipes des différentes collectivités entre elles, les liens et partenariats État-régions, avec une consultance privée pour nous appuyer.

C'est un message doublement positif. Le commissariat de massif est là pour vous accompagner. Et, à partir de l'année prochaine, il devrait y avoir à l'échelle nationale un programme montagne qui sera élargi à l'ANCT et qui va porter un dispositif d'appui le plus collégial possible, à l'exemple de la politique Espaces Valléens, pour travailler sur les mêmes thématiques : évolution climatique et évolution des modèles économiques des territoires touristiques. Espaces Valléens Alpin est un train de devenir plus global et un programme national.

/ **Fabrice PANNEKOUCKE** – Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes délégué aux vallées de montagne et Vice-Président du Comité de Massif des Alpes.

Quelques mots pour remercier tous ceux qui ont permis l'organisation de cette journée dans ces conditions particulières et atypiques. Comme il a été rappelé à l'instant, l'ingénierie financière est très importante dans ce dispositif, mais ce n'est pas le cœur du réacteur non plus. Ce n'est pas la subvention qui fait le projet. Je vous invite à repartir avec toute la réflexion que vous avez eue aujourd'hui, afin de la mettre au service d'une ambition de territoire.

Ensuite, charge à nos techniciens et charge à nous, de trouver les moyens de venir financer vos projets. Nous ne financerons pas tout évidemment, mais cela ne doit pas être un frein à votre ambition de territoire.

L'EVALUATION DE LA RENCONTRE

Objectifs :

- Mieux faire connaître le réseau et le programme Espaces Valléens
- Présenter la démarche Espaces Valléens pour favoriser une acculturation, notamment pour les nouveaux élus
- Préparer la suite du dispositif en échangeant sur les perspectives pour la future programmation Espaces Valléens 2021-2027.
- Favoriser la cohésion et le partage entre élus

Compilation statistique

Nombre d'évaluations recueillies : 57 évaluations recueillies sur 105 participants (un certain nombre de personnes est parti avant la fin de la journée et n'a pas rempli la fiche d'évaluation). Taux de réponse : 54 %

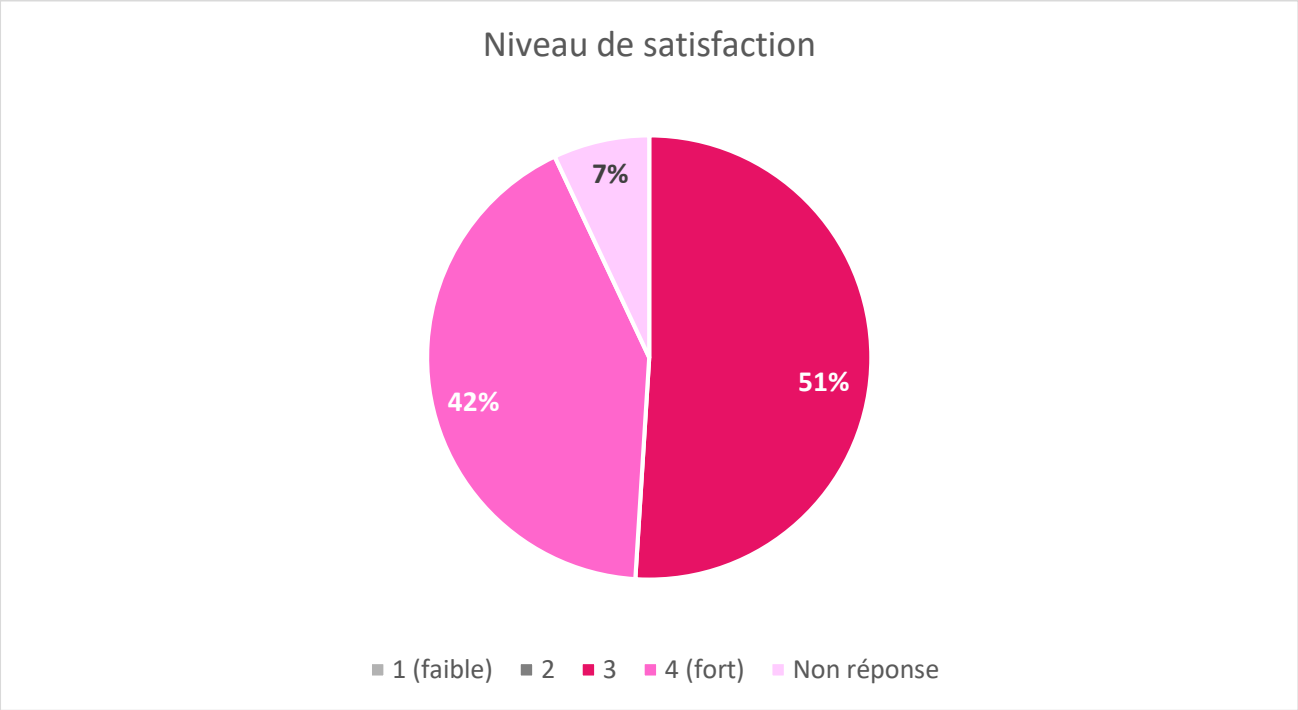

Les objectifs des sessions de formation ont-ils été atteints ?

	Oui	En partie	Non	Non réponse
J'ai approfondi ma connaissance du dispositif Espaces Valléens	60 %	23 %	10 %	7 %
J'ai acquis une meilleure visibilité des perspectives à venir pour le prochain programme	63 %	28 %	2 %	7 %
J'ai découvert la plus-value du réseau et du programme Espaces Valléens	61 %	17 %	11 %	11 %
Je me suis enrichi(e) du partage d'expériences et des échanges lors des ateliers	72 %	23 %		5 %
J'ai passé un moment agréable et appris à mieux connaître les autres territoires Espaces Valléens et les partenaires	82 %	11 %	2 %	5 %

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION
ACHIN	Coralie	Commune de Valloire	Chargée de projet immobilier de loisirs
ADENOT	Jacques	Parc naturel régional Vercors	Président
ALLAND	Pierre	Alpa Conseil	Consultant
AMAVET	Estelle	Parc naturel régional des Préalpes d'Azur	Chargée de projet Espace Valléen
AUBIN	Nathalie	Office de tourisme Sources du Buëch	Directrice
BALESTRA	Catherine	Parc naturel régional de Chartreuse	Chargée de mission tourisme
BALME	Éric	Communauté de communes de la Matheysine	Président
BARBERA	Marie	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	Responsable administrative et de la communication
BARI	Nadine	Communauté de communes de la Matheysine	Vice-Présidente au tourisme
BAUDIN	Jean-Noël	Parc naturel régional du Luberon	Chargé de mission tourisme durable - Chef de projet Espace Valléen
BECT	Stéphane	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise	Conseiller communautaire délégué à l'Immobilier de Loisir
BELHADJ	Saliha	Préfecture de l'Isère	Chargée des dossiers FNADT-CIMA
BEREGI	Juliette	Préfecture de l'Isère	Sous-préfète, Secrétaire générale adjointe
BERNARD	Vincent	Région Auvergne Rhône Alpes	Chef de service Montagne et parcs
BERTHET	Sandrine	Arlysere	Conseillère municipale
BONGRAND	François	Commune de Valloire	DGS
BOSC	Emmanuel	Parc naturel régional Vercors	Chargé de mission diversification touristique
BOUTIER	Alexandra	Région SUD	Chef de service POIA
BUFFIERE	Muriel	Office de Tourisme	Direction
CANTON	Christian	Communauté de communes Pays des Écrins	Vice-Président
CARMELLINO	Aude	Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar	Chargée de projets
CASTERA	Raphaël	Commune de Passy	Maire
CHARDON	Evelyne	Département de la Haute-Savoie	Chargée de mission
CHARPIN	Sandrine	Mairie de Saint Sorlin d'Arves	Adjoint
CLAVEL	Martine	Préfet coordonnateur de Massif des Alpes	Préfète des Hautes Alpes
CONSTENSOUS	Marie	Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras	Directrice

COURTIL	Luc	Parc naturel régional du Verdon	Responsable du pôle développement
DEGRELLE	Denis	Préfecture de l'Isère	Chef bureau aménagement du territoire
DE MONTMORILLON	Pierre	Communauté de Communes du Briançonnais	Chargé de Mission tourisme et politiques contractuelles
DESSEMOND	Edwige	Département de la Savoie	Chargée de mission Tourisme
DI CICCO	Martine	OTI Pays d'Apt Luberon	Chargée projets
DIDIER	Roger	Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance	Président
DRUART	Carole	Communauté de communes de la Matheysine	Chargée de mission EV
DUNAND	Audrey	Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	Attachée de Direction
DUPUIS	Christophe	Office de tourisme de Cordon	Directeur
DURANCEAU	Damien	Communauté de communes Sisteronais-Buëch	Vice-Président délégué au tourisme et activités de pleine nature
DURAND-FALCOZ	Margaux	Communauté de communes Maurienne Galibier	Chargée de mission tourisme & EV
ELIAS	Marjorie	Préfecture des Hautes Alpes	Gestionnaire dossiers subvention FNADT CIMA
EYMEOUD	Chantal	Région SUD	Vice-présidente
FERRARO	Fabien	Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar	Président
FEUILLÂTRE	Caroline	Conseil Départemental de Savoie	Chargée de mission
FEYEUX	Cécile	Région Auvergne Rhône Alpes	Chef de projet
FINAS	Christian	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise	Vice-Président à la mobilité
FORT	Nathalie	Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc	Coordinatrice Espace Valléen
FURBEYRE	Nathalie	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise	Vice-Présidente déléguée au tourisme
GEORGE	Emmanuelle	INREA	Chercheuse
GINESTOU	Nils	Région SUD	Chef de service adjoint
GIRAULT	Delphine	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Chargée de mission Tourisme
GIROUD	Etienne	Communauté de communes Alpes Provence Verdon	Chargé de mission Suivi des politiques contractuelles
GOGUET	François	Office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Directeur
GRAS	Chrystèle	Préfecture de l'Isère	Gestionnaire dossiers FNADT CIMA
GUINOT	Françoise	Communauté de communes du Trièves	Responsable du service et office du tourisme
GUYONNET	Nathalie	Mairie La Léchère	Adjointe au tourisme
HONYIGLO	Gilles	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Chargé de mission
HUGEL	Agnès	Conseil Départemental de la Haute Savoie	Responsable Unité Tourisme Randonnée
KEILTY	Delphine	Préfecture des Hautes Alpes	Service instructeur FNADT CIMA

LAGARDE	Sophie	Parc naturel régional des Préalpes d'Azur	Chargée de mission tourisme
LARDY	Sandra	Communauté de communes du Haut-Chablais	Chef de projets
LE BLOA	Gaëlle	Génope	Médiatrice
LEVOYER	Nicolas	Office de Tourisme Champsaur Valgaudemar	Directeur
LUCAS	Valérie	Espace Belledonne	Chef de projet tourisme et itinérances
LUIGI	Marion	Syndicat mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue	Directrice
MALTERRE	Florent	Communauté de communes de l'Oisans	Directeur général des services
MARCHÉ	Charline	Communauté de communes de l'Oisans	Chargée de mission tourisme
MATHERON	Philippe	Commissariat de Massif des Alpes	Commissaire
MAUREL	Mylène	Parc naturel régional du Luberon	Responsable de pôle - Agriculture, tourisme durable, économie responsable
MAZET	Julie	Communauté de communes Buëch Dévoluy	Responsable service Tourisme
MAZILLE	Margaux	Espace Belledonne	Directrice
MICHEL	Serge	Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards	Vice-Président
MICHON	Bernard	Espace Belledonne	Président
MIGLIACCI	Vincent	Arlysere	Chargé de mission
MOUGIN	Alexandre	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Directeur du tourisme
MOULIN	Dominique	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Président
MOURONT	Michel	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Élu communautaire
MOYEN	Thomas	Mairie de Valloire	Stagiaire
NAHUM	Nathalie	Communauté de communes de la Matheysine	Directrice générale
NOLOT	David	Préfecture des Hautes Alpes	Pole Coordination Instruction
OLLIER	Sandre	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Directrice
PANISSET	Elodie	Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Responsable Pôle développement rural
PANNEKOUCKE	Fabrice	Région Auvergne Rhône Alpes	Vice-Président
PASCUAL	Emmanuelle	Génope	Chargée de projet
PEISEY DELCLOS	Marie-Claude	Commissariat de massif des Alpes	Coordinatrice de politiques de la montagne
PINEL	Claire	Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards	Chef de projet
PLAGNOL	Sandrine	Région SUD	Chargée de mission
PLANCHE	Fanny	Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure	Chargée de mission tourisme
PRIVAT	Julie	Communauté de communes du Pays des Écrins	Chef de projet Espace Valléen

RAFFORT	Solène	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise	Coordinatrice cellule tourisme
RETORNAZ	André	Communauté de communes Maurienne Galibier	Vice-président tourisme
REYMOND	Philippe	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise	DGS
RICHARD	Éric	Parc naturel régional Baronnies provençales	Membre bureau
ROGOU	Marie-Paule	Mairie du Dévoluy	Maire
RUIN	Émilie	Parc naturel régional Baronnies provençales	Directrice
SANTAMARIA	Calypso	Communauté d'agglomération de la Riviera Française	Chargée de mission
SARRAZIN	Bruno	Communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Vice-président Développement économique, Tourisme et Agriculture
SEWERYN	Coralie	Pays SUD	Directrice
TROMBERT	Fabien	Communauté de Communes du Haut-Chablais	Président
TRUC	Dominique	Communauté de Communes Buëch Dévoluy	Vice-président au Tourisme
TUILLIERE	Emmanuelle	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Directrice Développement Économique / Tourisme
VAGINAY	Sophie	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	Présidente
VERNEY	Guy	Communauté de communes de l'Oisans	Président
VIGNERON	Sylvie	Commissariat de massif Alpes	Coordonnatrice des politiques de montagne
VILES	Olivier	Région SUD	Chargé de mission service montagne
VOLLAIRE	Pierre	Mairie Les Orres	Maire

Liste des excusés

NOM	PRENOM	STRUCTURE	FONCTION
BEAUMONT	Christine	Direction Départementale des Territoires 05 & 04	Conseil aménagement touristique montagne
BOISSAC	François	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Directeur du tourisme
BOURGUE	Nicolas	Parc naturel régional du Mont-Ventoux	Chargé de mission Montagne
BIANCINI	Isabelle	Département des Hautes-Alpes	Chargée de l'ingénierie financière
COSTA	Françoise	Mairie Saint-Jean-de-Maurienne	Adjointe au maire
COUHIN	Fabiola	Mairie de Corps	Adjointe
DIDIER	Roger	Communauté d'agglomération de Gap Tallard Durance	Président
ESTROSI	Christian	Métropole Nice Côte d'Azur	Président
FOURNIER-BIDOZ	Gérard	Communauté de communes Vallées de Thônes	Président

FRECHIER-MEY	Tessa	Préfecture de Provence Alpes Côte d'Azur	Chargée de mission Montagne Ruralité Cohésion territoriale
GAILLARD	Michèle	Département des Hautes-Alpes	
GRAVIER	Gilles	Mairie de Colmar les Alpes	Chargé de mission
KRAEMER	Michael	Communauté de Communes Massif du Vercors	Vice-Président en charge du Tourisme
LACROIX	Fanny	Communauté de Communes du Trièves	Vice-Présidente en charge du tourisme
LOUBET	France	Communauté de Communes de l'Oisans	Directrice pôle attractivité du territoire
MATIAS	Bettina	Office de tourisme du Pays des Écrins	Directrice
MUTILLOD	Christophe	Communauté de Communes du Haut-Chablais	Vice-Président à l'économie et au tourisme
NICOLS	Camille	Métropole Nice Côte d'Azur	Chef du service développement rural
PACHOD	Jean Yves	Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Vice-Président Tourisme estival
PERRILLAT	André	Communauté de communes Vallées de Thônes	Vice-Président
PITTON	Frédéric	Office du Tourisme de la Toussuire	Direction
PUGIN-BRON	Stéphane	Communauté de Communes du Haut-Chablais	DGS
RABAEY	Laure	OT Valmeinier	Responsable animation
REYNA	Ken	Parc naturel régional du Mont-Ventoux	Directeur
RINJONNEAU	Anne	CD Alpes de Haute Provence	Chef de mission Tourisme
SURLE-GIRIEUD	Magali	Communauté de communes Alpes Provence Verdon	Vice-Présidente au Tourisme
VERNEY	Sophie	Mairie Montricher Albanne	Maire